

COVID-19 : MISE À JOUR SELON LES PLUS RÉCENTES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Laval, le 29 septembre 2020 – En réaction aux nouvelles directives gouvernementales liées à l'augmentation des cas de COVID-19 dans la province, Soccer Québec a publié le vendredi 25 septembre son [guide à jour des consignes sanitaires relatives à la pratique du soccer](#).

Hier, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de certaines régions en zone rouge ainsi que différentes mesures à appliquer jusqu'au 28 octobre prochain. En prenant compte de la recommandation du gouvernement d'éviter les déplacements entre régions et afin de participer à l'effort collectif pour aider nos communautés à sortir de la zone rouge, Soccer Québec a pris les décisions suivantes :

- Les matchs non joués des ligues interrégionales en cours, à savoir la PLSQ, la LSEQ et les ligues AA, sont définitivement et immédiatement annulés. La Coupe des maîtres est aussi annulée.
- Pour toute autre activité, aucun déplacement entre les régions administratives déterminées par le gouvernement n'est permis jusqu'à nouvel ordre.
- Selon les informations que nous possédons actuellement, les activités d'hiver se déroulant dans une même association régionale de soccer (ARS) pourront avoir lieu selon notre [guide à jour des consignes sanitaires relatives à la pratique du soccer](#).

Nous sommes aussi en attente davantage de précisions de la Santé publique concernant les activités sportives. Nous ferons d'autres annonces en temps et lieu, si nécessaire.

La santé et la sécurité de nos membres demeureront toujours nos priorités. Soccer Québec continuera de suivre les recommandations du gouvernement et nous encourageons tous nos membres à faire de même afin de minimiser les impacts de la crise sur notre sport. La communauté du soccer québécois a prouvé qu'elle était capable de se serrer les coudes cet été et un effort similaire est requis dès maintenant afin de passer à travers cette nouvelle épreuve rapidement.

Comme la situation est différente d'une région à l'autre, nous vous invitons à contacter directement votre Association régionale de soccer (ARS) ou votre club pour obtenir des informations précises à votre contexte.

Modalités de finalisation des classements pour les championnats avec matchs annulés

Classement

Dans toutes les ligues concernées (PLSQ, ligue élite et ligues AA), le classement final d'une catégorie où les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs sera établi en fonction du nombre de points par match au lieu du nombre de points. S'il y a égalité au niveau du nombre de points par match entre deux ou plusieurs équipes, ces dernières seront départagées par les critères habituels suivant le nombre de points.

Championnat de la montée

Une fois le classement final d'une ligue AA établi en fonction du point précédent, les modalités d'accès des 14 équipes U14AA (2020) en U15AAA (2021) restent les mêmes telles que décrites dans la [réglementation](#).

Barrages AA

Les matchs de barrage AA n'ayant pas lieu, les équipes promues dans la ligue élite en 2021 seront déterminées en fonction du nombre de points par match et, au besoin, selon les critères établis à l'article 35.10.2.3 des [règles de fonctionnement](#), à savoir : le pourcentage de victoires ; la différence de buts ; le nombre de buts marqués/match ; tirage au sort.

Informations supplémentaires

Mathieu Chamberland – Directeur général / mchamberland@soccerquebec.org

Kambiz Ebadi – Directeur des compétitions / kebadi@soccerquebec.org

Gabriel Chagnon – Responsable des communications / gchagnon@soccerquebec.org